

Mosquée avec drapeau français dans le Loiret... Photos exclusives

écrit par Christine Tasin | 21 juillet 2016



Intéressantes, n'est-ce-pas, ces photos prises à l'entrée de la mosquée turque de Saint-jean-de-la-Ruelle, non ?

Le drapeau français sur une mosquée où l'on enseigne exactement le contraire de ce que contient notre constitution ? A gerber, à se révolter, à donner envie de pendre haut et court ceux qui ont permis et autorisé ce sacrilège.





On serait en droit de se demander s'il ne s'agit pas d'une occupation puisque comme le montre la plaque de la mosquée, celle-ci se nomme **Fatih = la Conquête**. L'islam n'avance même pas masqué, sur le coup. Et l'islam prône l'occupation, la transformation de toute terre non musulmane en terre musulmane. C'est écrit.

D'après Abû Hurayra, le Messager de Dieu a dit : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent qu'il n'y a de dieu que Dieu. Qui dit cela, je respecterai sa vie et ses biens, sauf ce que de droit, en dehors de quoi il ne devra de compte qu'à Dieu. »

Quant à Usmani, expert en jurisprudence islamique du Pakistan :

Usmani cita son propre père, Grand Mufti du Pakistan, Muhammad Shafi qui était également un expert reconnu en jurisprudence islamique : « **Le jihad contre les ennemis de l'islam est obligatoire pour les musulmans jusqu'à ce que le risque de**

leur malfaisance et de leur méchanceté ait disparu et que la domination de l'islam ait été établie sur toutes les autres religions. »

Après avoir conversé avec Muhammad Usmani, le journaliste Andrew Norfolk du Times de Londres tira les conclusions suivantes de son entretien (8 septembre 2007) : « Le juge Muhammad Taqi Usmani soutient que les musulmans doivent vivre pacifiquement dans des pays comme la Grande-Bretagne où ils ont la liberté de pratiquer leur religion seulement jusqu'au moment où ils auront les ressources suffisantes pour s'engager dans le jihad. (...) Ces vues ne sont pas celles d'un extrémiste radical. Elles proviennent d'un des experts les plus érudits (de l'islam). (...) Voilà qui démolit complètement le mythe selon lequel la conception du jihad offensif et expansionniste serait une distorsion de la pensée islamique traditionnelle. »

<http://resistancerepublicaine.com/2013/05/28/dapres-usmani-les-musulmans-ont-le-devoir-daccomplir-le-jihad-jusquau-bout-par-philippe-jallade/>

Nos responsables, qui ont accepté une telle dénomination, n'ont aucune excuse. Ils savent bien trouver des traducteurs pour les innombrables délinquants étrangers qui hantent nos commissariats et autres tribunaux..



Nos valeurs ? Notre constitution ? Démocratie, égalité de tous, athées et croyants, hommes et femmes, chrétiens et musulmans, protestants et bouddhistes, liberté de croire ou de ne pas croire, liberté d'expression, interdiction de la polygamie et de la pédophilie, liberté artistique...

Tout cela est incompatible avec l'islam, avec la loi de l'islam, la charia, comme l'état et les prisons des 57 pays musulmans le montrent et comme l'ont fort bien démontré les juges de la Cour européenne des Droits de l'homme en 2001 et 2003 :

- A l'instar de la Cour constitutionnelle, la Cour reconnaît que la charia, reflétant fidèlement les dogmes et les règles divines édictés par la religion, présente un caractère stable et invariable. **Lui sont étrangers des principes tels que le pluralisme dans la participation politique ou l'évolution incessante des libertés publiques.**

• Il est difficile à la fois de se déclarer respectueux de la démocratie et des droits de l'homme et de soutenir un régime fondé sur la charia, qui se démarque nettement des valeurs de la Convention, notamment eu égard à ses règles de droit pénal et de procédure pénale, à la place qu'il réserve aux femmes dans l'ordre juridique et à son intervention dans tous les domaines de la vie privée et publique conformément aux normes religieuses.

<http://resistancerepublicaine.com/cour-europeenne-des-droits-de-lhomme-incompatibilite-de-lislam-avec-nos-lois/>

Allez, pour la bonne bouche, ce calicot écrit en turc -merci aux turcophones de nous le traduire-, il y est apparemment question de traître à la patrie, sans doute un partisan d'Erdogan voulant montrer son soutien au dictateur et assassin de Kurdes turc.



Merci à Egée pour la traduction et le commentaire

Voici la traduction : « Les traîtres à la patrie et les admirateurs de Fetö (Fetullah Gülen) ne peuvent pas rentrer » (ceux qui sont en faveur d'un coup d'Etat).

Pour rappel, les laïques de Turquie étaient traités de fascistes par les media gauchistes pour avoir mis en garde l'Europe contre les islamistes. Les islamistes en Turquie étaient emprisonnés et considérés comme des traîtres à la patrie et la France considérait cela comme une « atteinte à la liberté »

Bref, comment peut-on accepter que notre drapeau se retrouve sur une mosquée, comme si c'était un bâtiment public, monsieur le Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle ?

Pas simple, d'ailleurs, la loi sur le pavoisement des maisons particulières, des immeubles et autres bâtiments publics...

<http://www.europe1.fr/societe/peut-on-afficher-un-drapeau-nimporte-ou-2665661>

Mais un Maire responsable serait allé demander aux responsables de la mosquée d'éviter cette provocation... Parce que, tout de même, en ces temps d'attentats musulmans, la solidarité affichée par une mosquée, si tant est qu'elle soit possible, consisterait, a minima, à faire un autodafé des corans qui ont inspiré et encouragé les Mohamed Merah, Kouachi, Abdeslam, Coulibaly, Lahouaiej Bouhlel ... non ? Au lieu de cela, les passants doivent se gratter la tête et se demander ce que fait là le drapeau national, se demandant si la mosquée a été nationalisée, à moins que ce ne soit la France qui soit coranisée...

La sécurité des citoyens est menacée par les textes de l'islam qui enseignent aux musulmans que les mécréants (les non musulmans) sont des sous-êtres humains qu'il faut tuer ou asservir.

Un exemple très court, pour interdire le coran :

Sourate 8 Le butin, verset 55 : **Les pires bêtes pour Allah sont les infidèles, qui ne croient pas.** (Traduction Hamidullah)

<http://resistancerepublicaine.com/2013/06/13/alors-mseieur-valls-linterdiction-du-coran-cest-pour-aujourd'hui-ou-pour-demain-par-philippe-jallade/>

Le Maire c'est Christophe Chaillou, maire PS de St-Jean-de-la-Ruelle depuis 1998..

Mairie : [Adresse](#) : 79 Rue Charles Beauhaire, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle

[Téléphone](#) : 02 38 43 45 16

CABINET DU MAIRE

Directrice : Nathalie Bruant

71 rue Charles Beauhaire

02.38.79.33.10